**Rencontre de jeunes en amont du Sommet des Filles Africaines**

Déclaration finale

**Préambule**

La présente déclaration est le résultat d’une réunion organisée par la Commission de l’Union africaine (UA) et des partenaires en marge du premier Sommet des Filles Africaines.

1. Nous, les fils et filles de l’Afrique, unis par le lien d’une identité africaine, sommes préoccupés par l’avenir de l’Afrique et par les défis auxquels les jeunes filles font face, en particulier les pratiques néfastes, telles que le mariage des enfants, le mariage forcé et la mutilation génitale féminine ;
2. Rappelant les différents cadres politiques et légaux prônant l’autonomisation, le développement et le bien-être général des filles fondés sur les droits de l’homme aux niveaux international et continental ;
3. Reconnaissant que l’avenir de l’Afrique repose sur sa population, en particulier les enfants et les jeunes qui devraient être perçus non pas comme un frein au bon développement du continent mais bien comme un vecteur de dynamisme démographique ;
4. Réaffirmant notre solidarité avec les millions de filles qui ont subi des préjudices et dont les vies ont été marquées par ces pratiques néfastes, et qui comptent aujourd’hui sur vos engagements pour éradiquer ces pratiques en l’espace d’une génération ;
5. Ont établi les recommandations suivantes

**Recommandations**

**A toutes les nations du continent africain**

Nous vous exhortons à :

1. Adopter et mettre en vigueur les différents cadres légaux sur le mariage des enfants aux niveaux continental et international ; et à appeler la République Démocratique du Congo, la République centrafricaine, la Somalie, Sao Tomé-et-Principe, la République Arabe Sahraouie Démocratique, le Soudan du Sud et la Tunisie qui n’ont pas encore ratifié la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l’Enfant à le faire urgemment ;
2. Harmoniser la définition légale de l’âge du mariage (à 18 ans minimum) à travers tous les documents de politique nationale, et que celle-ci prime en toutes circonstances sur le droit coutumier ;
3. Etablir et faire appliquer les politiques et stratégies nationales pour prévenir et répondre aux pratiques traditionnelles néfastes telles que le mariage des enfants, le mariage forcé et la mutilation génitale féminine; le but étant de mettre fin au mariage des enfants et au mariage forcé en l’espace d’une génération ;
4. Poursuivre en justice les responsables de mariages des enfants et mariages forcés, et faire appliquer la loi pénale pour protéger l’intégrité et la dignité physique et psychologique, ainsi que les droits des jeunes filles ;
5. Etablir un système intégré de soutien aux victimes du mariage des enfants ;
6. Renforcer les systèmes de santé existants pour offrir des services de santé sexuelle et reproductive adaptés aux filles et qui répondent aux besoins des enfants et des jeunes, en particulier des jeunes filles victimes de mariage précoce ;
7. Fournir à tous une éducation sexuelle approfondie, inclusive et adaptée aux âges de chacun. Celle-ci doit s’inscrire dans le développement du programme scolaire et la standardisation de manuels pédagogiques conçus pour les enseignants, les dirigeants politiques, civiques et religieux, les enfants, les jeunes scolarisés ou non, ainsi que les communautés dans leur ensemble;
8. Adopter une approche collaborative pour accroître la participation des organisations de la société civile et autres acteurs des secteurs de l’aide humanitaire et du développement dans le suivi du statut de la violence sexuelle à l’égard des femmes, le mariage des enfants et le mariage forcé en Afrique ;

**Aux organisations de la société civile et autres acteurs des secteurs de l’aide humanitaire et du développement**

1. Multiplier et améliorer les programmes et stratégies de mise en œuvre de cadres continental et international visant à mettre fin au mariage des enfants et au mariage forcé en Afrique ;
2. Créer et renforcer des approches multisectorielles en vue de prévenir, répondre et réagir face aux problèmes de mariage des enfants et mariage forcé ;
3. Assurer la participation des bénéficiaires à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation des programmes visant à éliminer les pratiques traditionnelles néfastes telles que le mariage des enfants, le mariage forcé et la mutilation génitale féminine en Afrique.

**Aux médias**

1. Employer et adapter les stratégies de communication en fonction des différents segments de la société afin que les efforts de plaidoyer en faveur des droits de l’enfant atteignent un maximum de personnes ;
2. S’assurer que les médias soient suffisamment formés pour relater de faits liés au mariage des enfants, au mariage forcé et à la mutilation génitale féminine (C’est le rôle des médias de relater les faits avec sensibilité et de mettre en avant les impacts négatifs des pratiques traditionnelles néfastes) ;

**Aux Fils et Filles de l’Afrique**

1. Sensibiliser les dirigeants traditionnels et religieux aux droits de l’enfant, et les inviter à devenir des ambassadeurs des droits de l’enfant, responsables de prôner la mise en œuvre de lois et de politiques sur les droits de l’enfant, et des filles en particulier ;
2. Autonomiser les garçons et les jeunes hommes à devenir des agents de changement à travers des programmes visant à mettre fin au mariage des enfants, au mariage forcé et à la mutilation génitale féminine ; promouvoir l’égalité et l’équité des genres, et s’atteler aux problèmes qui entravent les droits des filles ;
3. Prendre des mesures fermes et concrètes pour mettre fin au mariage des enfants, au mariage forcé et à la mutilation génitale féminine au sein de vos familles, communautés et à travers le continent africain.

#BeAChildHero